

**MAIRIE  
DE GENOILLÉ  
86250**

05.49.87.10.71

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Vingt Huit Février Deux Mil Dix Neuf à 20H30,  
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de M. Robert BOUHIER, Maire,

Étaient Présents : Robert BOUHIER, Bernadette PORTEJOIE, Jacques MORIN, Monique LHERAUD, Dany MASSON, Roger MONGILLON, Irène LUQUIAU, Stéphanie PLEUËN, Guy GABORIEAU, Michel LABERGÈRE, Alain BONNET, Marc BRETON  
Absents = Dominique GABORIEAU, Alexandre VAN ACKER  
Secrétaire de séance : Jacques MORIN

**Nombre de Conseillers :**

en exercice : 14

présents : 12

votants : 12

Date de la Convocation :  
21 Février 2019  
Date d'affichage de la  
Convocation :  
22 Février 2019

**OBJET**

Délibération n°03/2019  
Tarif Salles des Fêtes  
à compter du  
1<sup>er</sup> Mars 2019

\*\*

Le Conseil Municipal décide de faire appliquer les tarifs suivants pour  
la location de la Salle des Fêtes à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2019

	COMMUNE	HORS COMMUNE	
<b>Vin Honneur ou Réunion</b>			
Privé	50	80	
Association	Gratuit	80	
<b>Repas-Banquet-Bal-Spectacle-Loto-Concours Belote</b>			
Privé	1 jours	105	190
	2 jours	155	260
Association	45	90	
<b>Utilisation de la CUISINE et/ou de la VAISSELLE</b> <b>0,65 €uros par personne</b> Toute pièce manquante sera facturée.			
<b>SALLE DU BAS</b> Seulement pour réunion Association de la Commune			
<b>CAUTION pour toute location de 400 €uros</b>			

Le Conseil Municipal précise que :

- toute location se fera avec signature d'un contrat
- aucune location ne sera accordée à une personne mineure.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,  
A Genouillé, le 1<sup>er</sup> Mars 2019  
Le Maire, Robert BOUHIER

*R. Baul*



**Acte rendu exécutoire**

Après envoi en sous-  
préfecture

le : 1<sup>er</sup> Mars 2019

SOUS-PRÉFECTURE  
- 4 MARS 2019  
MONTMORILLON